



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cancer du sein triple négatif

Question écrite n° 45534

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation de personnes malades atteintes de cancer et pour lesquelles, en France, plus aucun traitement à visée curative n'est proposé. Le comité d'éthique de la Ligue nationale contre le cancer qui a rendu un avis sur ce sujet souligne que ces malades se dirigent de plus en plus vers des cliniques privées à l'étranger, souvent en Europe, payant très cher des thérapies innovantes, mais hélas, encore mal évaluées. Il s'agit en particulier de femmes atteintes d'un cancer du sein triple négatif. Pour ces cancers agressifs, qui touchent majoritairement des femmes jeunes, moins de 40 ans, les options thérapeutiques sont en effet limitées, en particulier en deuxième ligne. Différents types de médicaments sont en cours d'évaluation, l'un d'eux, l'atézolizumab, a obtenu une autorisation européenne de mise sur le marché en août 2019 dans cette indication, mais un an plus tard, les résultats négatifs d'un essai ont conduit à la fermeture de cette possibilité en France. Un autre médicament existe, le trodelvy, mais l'industrie a du mal à le produire. L'Institut Gustave-Roussy a pourtant identifié une clinique allemande qui prend en charge ces femmes en situation d'impasse thérapeutique, leur proposant les protocoles d'immunothérapie les plus modernes et des approches de médecine de précision actuellement disponibles, mais les patientes sont alors appelées à payer elles-mêmes des sommes très importantes, de l'ordre de 5 000 euros par injection. Si cette forme de « sélection par l'argent » inquiète les médecins français, le choix du patient doit être privilégié. En conséquence, elle le prie de bien vouloir l'informer des mesures que le Gouvernement va mettre en place afin que les patientes atteintes de ce type de cancer très agressif puissent être prises en charge par notre système de santé. Il est regrettable que ces femmes soient obligées d'aller à l'étranger pour se faire soigner à des tarifs exorbitants.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45534

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3184

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)